20260623 InfoMigrants

Actualités



Crédit : Dana Alboz/InfoMigrants

"Un pour un" : le traité franco-britannique modifié pour empêcher le retour de migrants expulsés

Par La rédaction

Plusieurs migrants expulsés l'année dernière par le Royaume-Uni vers la France dans le cadre de l'accord "un pour un" sont ensuite repassés en Angleterre par camion. Pour éviter cette situation, Londres et Paris ont modifié les termes de l'accord : toute personne entrée illégalement par "small boats" ou "camion" pourra être renvoyée en France.

Selon des informations du Guardian, le Royaume-Uni et la France ont revu les termes de l'accord "un pour un", après le retour sur le sol britannique de migrants précédemment expulsés vers la France.

L'accord initial prévoyait que seules les personnes arrivées illégalement en "small boats" pouvaient être renvoyées en France. Une fois de retour en France, certains de ces migrants se tournaient vers des passeurs qui les ramenaient ensuite illégalement en camion au Royaume-Uni.

Shabana Mahmood, la ministre de l'Intérieur britannique, s'est donc entendue avec son homologue français pour modifier le traité : les migrants précédemment expulsés et qui retournent en Grande-Bretagne par "small boats", comme par "camion", pourront être renvoyés en France.

"Pour combler cette lacune, le Home office a créé une nouvelle catégorie de demandeurs, les "cas retour", selon des documents initialement divulgués par le Times", écrit le Guardian.

Plusieurs cas de migrants revenus en Angleterre

Mi-octobre 2025, un migrant avait réussi à revenir sur les côtes britanniques après son expulsion vers la France un mois auparavant. Selon le journal The Guardian, ce migrant était revenu au Royaume-Uni pour y demander l'asile. Il se disait victime d'un réseau de traite d'êtres humains géré par des passeurs dans le nord de la France.

Quelques jours plus tard, le 5 novembre, un migrant iranien expulsé du Royaume-Uni et renvoyé en France le 19 septembre, avait été expulsé à nouveau. Il était revenu sur le sol britannique à bord d'un "small boat" le 18 octobre et avait demandé l'asile. En vain.

Le 10 novembre 2025, le Home Office avait aussi indiqué qu'un autre migrant était revenu au Royaume-Uni après une première expulsion vers la France.

Pour rappel, cet accord - prolongé jusqu'en octobre 2026 - prévoit un système d'"échange de migrants" : il permet la détention et le renvoi rapide des personnes entrées illégalement au Royaume-Uni en échange de l'accueil outre-Manche de migrants se trouvant en France.



Des migrants se dirigent vers un canot dans la Manche pour tenter de rejoindre la Grande-Bretagne, depuis la plage de Petit-Fort-Philippe à Gravelines, près de Calais, en France, le 23 mai 2026. Crédit : Reuters

Depuis la signature de l'accord, 783 migrants ont été renvoyés en France et 736 ont été accueillis au Royaume-Uni, selon des chiffres divulgués début juin par la Direction générale des étrangers de France (DGEF). Un bilan revu à la hausse par le Guardian, le 22 juin. "Le Royaume-Uni a renvoyé en France 921 migrants [...] et a accueilli 896 demandeurs d'asile français", écrit le journal britannique.

Depuis le début de l'année, 10 244 migrants ont traversé la Manche à bord de "small boats" pour rejoindre l'Angleterre. L'année dernière à la même période, ils étaient plus de 18 000. Soit une baisse de 41%.

La traversée de la Manche reste particulièrement dangereuse. Une femme a été retrouvée morte le 20 juin dans un "small boat" sur les côtes anglaises à la suite d'une traversée de la Manche. C'est la neuvième victime depuis le début de l'année.